



À Fond la Caisse

Le journal de la CFDT Caisse d'Épargne Île-de-France - Lundi 18 octobre 2010



Découvrez les dossiers et comptes rendus sur notre site

www.cfdt-ceidf.com

Stratégie commerciale à la CEIDF..



LA NOUVELLE POTION MAGIQUE ?

2 ÉDITO

Vivre avec son temps !

2 Infos d'la Caisse

Il va y avoir du changement !



3 "Activation Clientèle" Vieux pot ou nouvelle recette ?

4 Dossier

Réforme des retraites
Où en est-on ?

6 Vie quotidienne et conditions de travail

CHSCT Réseau :
Réunion du 30
Septembre 2010

7 Vu, lu, entendu

8 Communication

→ Infos d'la caisse



Il va y avoir du changement !

Nous avons toujours été opposés au PSE. Toutefois il semble que les mesures d'accompagnement, prévues dans l'accord signé par la CFDT, soient suffisamment satisfaisantes pour permettre à plusieurs dizaines de salariés d'en profiter et, sur ce point, on ne peut que s'en féliciter.

→ Suite page 2

→ DOSSIER



Réforme des retraites

Le projet de réforme du gouvernement est connu depuis la mi-juin. La CFDT n'a pas ménagé sa peine pour en dénoncer le caractère injuste et inefficace sur le long terme.

→ Suite pages 4 et 5

→ EDITO



Vivre avec son temps !!!

Il semble que la vie de notre entreprise suive parfaitement le rythme des saisons.

L'automne est la saison des récoltes, des vendanges. C'est aussi une période de préparation à la dormance (pour la végétation s'entend). C'est enfin la saison qui permet de préparer l'avenir avec la période des labours.

On peut parler du temps où l'année dernière, à la même époque, la Direction avec l'aide de certaines OS, elles aussi expertes en agriculture, labouraient le champ Optimisation, afin de mieux préparer la venue du PSE.

L'année prochaine, on parlera du temps où le projet «Activation Clientèle» était une fabuleuse recette pour préparer l'avenir, à moins que ce ne fut qu'une bonne vieille soupe de saison comme on l'aimait.

En revanche, à l'heure où l'instinct du chasseur s'éveille, on parlera sûrement beaucoup de la chasse organisée pour la première fois par la Direction et une OS (toujours la même). Cette pratique remonte au XIIIe siècle et c'était le temps où on chassait....la sorcière.

Notre grande entreprise vivrait donc au rythme des saisons.

C'est, sans doute ce qu'on appelle vivre avec son « temps »

→ Réunion du Comité d'entreprise en direct...



Il va y avoir du changement !

Nous avons toujours été opposés au PSE. Toutefois il semble que les mesures d'accompagnement social, prévues dans l'accord signé par la CFDT, soient suffisamment satisfaisantes pour permettre à plusieurs dizaines de salariés d'en profiter et, sur ce point, on ne peut que s'en féliciter.

Bien sûr, ces mesures s'appliquant à tous les salariés de l'entreprise, certains élus ont pu, malgré leur campagne de dénigrement, en bénéficier.

Le CE a d'ailleurs, pour la première fois, eu l'occasion de se prononcer sur la procédure de licenciement à l'encontre d'un représentant du personnel. Cependant, est-il besoin de le préciser, dans le cas d'une « transaction », le CE n'est pas consulté.

Quel que soit le cas de figure, le paysage syndical risque donc de changer dans les semaines à venir.

Mais, à l'heure où nos collègues vivent des moments particulière-

ment difficiles, où notre entreprise cherche de nouvelles recettes, où notre pays est en crise et où résonnent encore dans les rues des mots comme « solidarité », il est tout du moins étonnant, que certaines organisations syndicales s'emploient encore à des méthodes d'un autre genre, d'un autre temps.

Et oui, nous vous l'avions annoncé et nous y sommes. Quittant pour un temps le cadre si sympathique et confraternel du "CE Secret Story", certains élus du Comité d'Entreprise et leur Président s'apprêtent à nous faire vivre une palpitante aventure humaine dans le nouveau décor de :



Le principe en est très simple. Certains élus du CE vont "nommer" une ou un candidat afin de l'éliminer. Le personnel, par un vote, pourra "repêcher" cette ou ce candidat*.

Quoiqu'il en soit, nous lui souhaitons, d'ores et déjà, un bon courage et lui apportons notre soutien.

* Voir la note du 8/10/2010 du Pôle ressources. "Procédure de révocation éventuelle d'une élue au 1er collège du CE de la CEIDF."

→ **Projet "Activation clientèle"**

Vieux pot ou nouvelle recette ?

Un des points mis à l'ordre du jour par le Président lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 30 septembre 2010 était :

Projet « Activation Clientèle ».

Pour la présentation de ce nouveau projet, préparé par des stratèges de BPCE, Mr Jean-Pierre DECK avait demandé à Mr Gilles LEBRUN, dernier nommé au Directoire, d'assurer la présentation.

Outre un intitulé assez explicite en soi, nous avons hâte de découvrir les saveurs de cette nouvelle recette.

Pour nos stratèges, « activer nos clients » signifierait les fidéliser et mieux les satisfaire. Compte tenu du climat actuel, sans doute aurait-il été plus simple de commencer par les satisfaire pour mieux les fidéliser.

Ce qui était écrit à l'avance.

Tout projet passant indéniablement par un constat, la première partie de la présentation fut donc consacrée à l'environnement et au contexte des caisses d'Épargne avec :

- des parts de marché qui baissent globalement, que ce soit en collecte ou sur les crédits immobiliers
- un équipement de notre clientèle insuffisant
- un fonds de commerce qui s'érode (baisse en 2010 du nombre des bancarisés et diminution rapide de nos

clientèles jeunes et distanciés)
→ une satisfaction client historiquement inférieure à la concurrence

Résultat, il faut donc repenser notre stratégie afin de mieux tenir compte des besoins et des attentes de nos clients avec une action vers la clientèle distancée.

Cette stratégie devrait permettre :

- de renforcer la satisfaction des clients,
- d'augmenter les parts de marché,
- de diminuer l'attrition, notamment pour les clients équipés

Ce qu'ils ont écrit.

Le document de présentation reprenait quelques informations intéressantes comme :

- la stratégie mise en oeuvre ces dernières années n'assurait pas un développement suffisant de notre fonds de commerce. *En clair, vous n'étiez vraiment pas bons et on va remettre de l'ordre dans tout cela.*
- une approche "besoins du client" sera réalisée avant une logique "produits". *Benchmark oblige, ça ne va pas être facile.*
- la fiche d'emploi Conseiller Commercial ne sera pas modifiée ??? *Plutôt étrange et*

pas très pratique lorsqu'on veut favoriser la relation clientèle

- chaque commercial, au lieu de chercher à vendre un produit, cherchera dans la palette de produits et de services les solutions qui conviennent à ses clients. *Écrit comme cela, on pourrait penser que des produits ont déjà été vendus sans se préoccuper des attentes du client ???.*

Dubitatifs, les élus du Comité d'Entreprise sont restés sur leur faim.

Au dire de Mr Gilles LEBRUN, les Directeurs de Groupes auraient trouvé à leur goût cette nouvelle potion magique.

A voir notre convaincu et dynamique interlocuteur, à n'en pas douter, lui était tombé dedans petit.



→ Réforme des retraites

RETRAITES, OÙ EN EST-ON ?

Le projet de réforme du gouvernement est connu depuis la mi-juin. La CFDT n'a pas ménagé sa peine pour en dénoncer le caractère injuste et inefficace sur le long terme.

Nous avons fait entendre nos positions et nos propositions à l'opinion, aux salariés, aux parlementaires.

Nous avons pris une part importante dans l'intersyndicale qui rythme les mobilisations depuis des mois.

Depuis la rentrée, plusieurs manifestations déjà montrent une mobilisation qui ne faiblit pas. Le gouvernement y oppose une ridicule guerre de chiffres à propos du nombre de manifestants. Il campe pour l'instant sur ses positions. La loi est à présent entre les mains des sénateurs. Les manifestations du 12, du 16 puis du 19 octobre seront vraisemblablement suivies par d'autres mobilisations, avant le vote final des parlementaires.

Où en est le texte ?

Que demande la CFDT ?

Jusqu'à quand vont durer les manifestations ?

Le point en 10 questions-réponses.

1/ L'Assemblée nationale a-t-elle fait bouger le texte du gouvernement ?

Les députés ont fait évoluer le texte à la marge.

- Le taux d'incapacité pour partir à 60 ans a été abaissé à 10 %. Ce n'est pas une reconnaissance de la pénibilité, mais c'est la première fois qu'une loi reconnaît des critères d'exposition.

Cependant, cela ne bénéficiera qu'à un petit nombre de salariés.

- La durée minimale de carrière dans la fonction publique afin de bénéficier d'une retraite de fonctionnaire a été abaissée de quinze à deux ans.

On est encore très loin du compte !

2. Que demande la CFDT aux sénateurs ?

La CFDT attend que les sénateurs prennent leurs responsabilités. Nous demandons notamment que :

- tout salarié puisse bénéficier de sa retraite pleine et entière, quel que soit son âge dès qu'il a atteint la durée de cotisation en vigueur ;
- les salariés ayant cotisé à différents régimes ne soient plus pénalisés ;
- les salariés ayant eu des carrières accidentées, notamment les femmes, puissent continuer de bénéficier de la retraite à taux plein dès 65 ans ;
- le principe d'une réforme systémique soit mis à l'étude.

3. En insistant sur la borne des 67 ans, la CFDT a-t-elle abandonné les 62 ans ?

Non. La CFDT s'oppose avec la même fermeté au recul des deux bornes d'âge. C'est le scénario le plus injuste pour les carrières longues, les métiers pénibles et les parcours hachés, qui concernent en

particulier les femmes. François Chérèque a proposé de suspendre le report de la retraite à taux plein à 67 ans parce que celle-ci ne s'applique pas avant 2016. C'est une question de bon sens : laissons aux parlementaires qui seront élus après 2012 le soin de décider si cette mesure doit s'appliquer ou pas. C'est une revendication à laquelle des sénateurs semblent sensibles.

4. Pourquoi la CFDT n'appelle-t-elle pas à la grève générale pour durcir le mouvement ?

C'est bien connu, dans toute l'histoire des mouvements sociaux : la grève générale ne se décrète pas d'en haut. Ce sont les salariés qui décident s'ils veulent la faire ou non. Tous les appels à manifester en semaine (les 24 juin, 7 septembre et 23 septembre) ont été assortis d'appels à la grève dans le public et dans des entreprises du privé. Les salariés, pour l'instant, n'ont pas exprimé la volonté d'entrer dans un mouve-

→ Réforme des retraites

ment de grève large et reconductible.

5. Peut-on voir apparaître un mouvement de radicalisation des salariés ?

C'est un risque. Et le gouvernement l'attise en faisant la sourde oreille. Mais ce n'est pas souhaitable. Bien souvent, les gouvernements attendent des dérapages pour retourner l'opinion contre les grévistes, contre les syndicats, et discréditer leurs positions. Au final, le mouvement de radicalisation se retourne souvent contre l'intérêt du plus grand nombre, et en particulier ceux qui n'ont pas les moyens de faire grève pour des questions de pouvoir d'achat ou de risque de sanctions patronales.

6. Pourquoi la CFDT ne soutient-elle pas l'idée d'un référendum ?

Il est impossible de répondre par oui ou par non à une question aussi complexe que notre système de retraites. D'ailleurs, quelle serait la question ? La réforme demande un véritable débat de société ; c'est la raison pour laquelle la CFDT demande un Grenelle des retraites, qui permette à chacun de s'impliquer.

Non, la CFDT ne soutient pas la réforme proposée par le gouvernement.

Oui, la CFDT veut une réforme des retraites.

Mais réformer le système des retraites, c'est traiter des dizaines de problèmes, ce n'est pas répondre à une seule question.

7. La CFDT pourrait-elle accepter un compromis et quitter l'intersyndicale

Non. Pour qu'il y ait compromis, il

faut une négociation. Or il n'y en a pas, et il n'y en a pas eu.

Les syndicats ont chacun donné leur point de vue, et le gouvernement a tranché.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation d'arracher le plus d'avancées possibles pour atténuer les injustices du texte gouvernemental : des avancées sur la pénibilité, les carrières longues...

Bref, nous faisons notre travail de syndicalistes. Il n'y a pas de compromis à rechercher, mais des concessions à arracher.

8. Quelle est la place des jeunes dans le mouvement ?

Cette réforme ne résout rien pour les futures générations. Les jeunes ont donc de bonnes raisons de s'intéresser à l'avenir des retraites. Ils ont toute leur place dans les cortèges. C'est à leurs organisations de décider de leur mobilisation. S'ils décident de venir, ils sont les bienvenus.

9. Sommes-nous dans une situation comparable à la mobilisation contre le CPE ?

Non. La lutte contre le CPE visait au retrait d'une seule mesure, créée de toutes pièces par un gouvernement. Le système des retraites, lui, est complexe, fait de multiples dispositions, et connaît un vrai problème de financement. Il est indispensable de le réformer pour le sauvegarder. On ne peut donc pas se contenter de demander le retrait du texte. Et ne l'oublions pas : le CPE a été retiré, mais la situation des jeunes a continué de se dégrader. De même, le retrait pur et simple de la loi sur les retraites ne réglerait pas la situation de notre système de retraite.

10. Que se passera-t-il une fois la loi votée ?

Jusqu'à ce terme, nous nous battons pied à pied pour changer le texte. Il est donc essentiel de réussir les mobilisations d'octobre. La suite du mouvement dépendra de l'évolution du texte et de la réaction des salariés. Dans notre démocratie, les lois votées par les représentants élus par le peuple s'appliquent. D'ores et déjà, nous avons gagné la bataille de l'opinion : une majorité de Français rejettent cette réforme et en appellent une autre, plus juste et durable. Cette réforme ne règle rien sur le long terme. Il en faudra une autre.

La CFDT continuera de défendre son projet de réforme, elle interpellera les candidats à la présidentielle. Il faudra exiger du patronat, qui soutient la réforme du gouvernement, d'en tirer les conséquences en matière d'emploi des jeunes, de maintien des seniors dans l'emploi et d'égalité professionnelle entre hommes et femmes



→ CHSCT Réseau : Réunion du 30 septembre 2010

Outil de gestion du temps de transports



Il s'agit d'intégrer la dimension du temps de transport dans la gestion des salaires de l'entreprise qui seraient concernés par une mobilité. Toute information utile sera enregistrée comme par exemple : changement de domicile, modification de la situation familiale, etc... Cela concerne les transports en commun comme le véhicule privé. Cet outil est le fruit d'un partenariat avec la RATP. Le collègue ayant fait une demande de mobilité reçoit une réponse sous 30 jours. Le refus n'est pas motivé. Cet outil n'est accessible que par la DRH et l'assistant RH de chaque pôle ou groupe si réseau. La priorité est donnée, pour le moment, aux "fonctions support" touchées par le PSE.. Un suivi sera réalisé par le CHSCT. **Nos collègues d'agences peuvent donc se manifester auprès de leur correspondant RH. De plus, la réponse n'étant pas motivée, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes.**

Opérations convergence Titres

L'objectif est de remplacer TITAN par DEFI et ne garder qu'un seul outil de conservation des titres. La bascule se fera le week-end du 06 et 07 novembre Au niveau national, cela représente 2500000 comptes titres ordinaires et PEA, les parts sociales seront gérées sur l'outil MYSYS comme précédemment. Le process de formation concernera les collaborateurs d'agences et du CRC, y compris les collaborateurs à l'accueil (les

ordres de bourse simples étant susceptibles d'être passés au poste accueil). Le e-learning est la formule retenue pour la majorité des collègues, les référents ayant eu une formation plus pointue et rapprochée.

Les élus CFDT ont estimé que le respect des procédures et de la réglementation, en matière de passation d'ordres de bourse, n'étaient pas compatibles avec l'activité et l'emploi du poste accueil. En conséquence, nous avons demandé que ces opérations ne soient pas réalisées à ce poste.

La Direction a accepté.

Bilan des agressions verbales et incivilités

Nous avons constaté que certaines agressions et pas des moindres ne faisaient pas l'objet de dépôts de plaintes. De plus, aucune démarche de la Direction n'était engagée vis-à-vis du client. La Direction nous a précisé que ce sont les victimes de ces agressions qui ne désiraient pas faire le nécessaire. Du côté des membres du CHSCT, nous avons souligné des pressions de la hiérarchie. **Bien sûr, nous rappelons aux collègues que les procédures sont disponibles sur intranet.**

Marche à suivre concernant les demandes de travaux à posteriori modifiant ainsi les plans présentés en CHSCT.



Il semblerait qu'à la demande des canaux de distribution, des BLS (borne libre service) aient été supprimées dans certaines agences. Le Président du CHSCT a rappelé que toute demande de travaux ou modifications de plans devaient faire l'objet d'une présentation en commission de Plans du CHSCT

Consultation sur le projet de suppression des cars succursales.

Déclaration des élus CFDT:



"La consultation du CHSCT porte sur l'activité "car succursale à la CEIDF". Il s'agit de la suppression de 3 points de ventes mobiles. Nous constatons que la CEIDF a supprimé 2 points de ventes (cars Montereau

depuis 2007 et car Etampes depuis 2008) et ainsi modifié les conditions de travail sans consulter préalablement le CHSCT. Les arguments avancés par la Direction pour supprimer les cars succursales sont essentiellement liés à des risques opérationnels et à des risques personnes.

→ Sur les risques opérationnels, il est étonnant que la CEIDF n'ait pas réagi depuis longtemps à cette problématique et ne s'aperçoive que maintenant que ces risques existent.

→ Sur les risques personnes, il aurait suffi de modifier l'activité des cars succursales en supprimant toute opérations en espèces (type agence conseil). Quant au risque encouru sur les routes départementales, il n'y a pas plus de risques qu'ailleurs".

Le CHSCT a émis un avis défavorable (8 Pour cet avis, 1 contre et 1 abst)



Tous les comptes rendus sur notre site

www.cfdt-ceidf.com



"Dis donc, et si tu as un coup de pompe ?"

"Bah, justement t'en prends un pour t'aider !!!"

Lors de la dernière réunion du Comité d'Entreprise, le Président du Comité d'Entreprise a été interpellé sur les agissements de certains DRHS de Caisse d'Épargne. Ces derniers menaceraient leur personnel de sanction pour "manque de résultats". Notre DRHS a rappelé que le non respect des procédures et le manque de motivation dans l'activité exercée étaient passibles de sanctions. Nous ne répéterons jamais assez que les procédures doivent être respectées. En revanche, nous avons voulu avoir plus de précisions sur ce "manque de motivation". En fait, un collègue dont la performance serait inférieure à la moyenne pourrait se voir déclassé ou se voir proposer un nouvel emploi. En cas de refus, sur ce dernier cas, le code du travail s'appliquerait et cela déboucherait sur un licenciement.

Notre Direction des Ressources Humaines aurait-elle trouvé, elle aussi, une nouvelle recette pour licencier un salarié pour **insuffisance professionnelle** ? Pas si simple. Si vous faites l'objet de menaces, n'hésitez pas à nous contacter.



Chronique d'une mort annoncée !!!

Dans le projet de loi sur les retraites discuté à l'Assemblée Nationale, le gouvernement propose un amendement n° 730 qui vise à supprimer la médecine du travail. Cet amendement est la reprise depuis plusieurs années des velléités du MEDEF de mettre fin à cette institution qui a fait ses preuves.

Alors que nous assistons à la montée des troubles musculo-squelettiques (1^{ère} maladie professionnelle), des suicides dus à la souffrance au travail, à un déni de justice dans la sous-estimation des cancers professionnels, cet amendement vise à supprimer l'indépendance des médecins du travail dans les missions posées par la loi de 1946 (« la médecine du travail doit éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail »).

Les missions des médecins du travail sont définies par des articles du code du travail (L 4622-2 et L 4622-4) qui leur permettent d'exercer leurs compétences dans des conditions d'indépendance vis-à-vis de leur employeur.

Si l'amendement n°730 était voté, les missions des médecins de travail seraient transférées :

- à des directeurs de service de santé au travail, nommés et choisis par l'employeur, mettant fin à la part d'indépendance qu'avait le médecin du travail
- la prévention médicale des risques professionnels et le rôle de veille effectué par les médecins du travail passeraient sous la coupe des employeurs responsables de l'organisation du travail

Pour la CFDT, la médecine du travail relève de la santé publique. A ce titre, la CFDT participera à toutes les actions visant à défendre les prérogatives actuelles de la médecine du travail.

Yves FOULARD, Délégué Syndical CFDT



Et une affaire juridique de plus, une !!!

Le syndicat CGT a encore engagé une procédure à l'encontre de la Direction et de tous les autres syndicats. En cause cette fois la commission de suivi de l'accord sur les principales mesures d'accompagnement du projet de réorganisation de la CEIDF définie dans l'accord de février 2010. A notre connaissance, c'est maintenant une demi-douzaine de procédure dans lesquelles ce syndicat s'est engagées à la CEIDF.



Contact

Section syndicale CFDT
de la
Caisse d'Épargne IDF
25 rue du Louvre
75001 PARIS

Par téléphone

01.40.41.31.92 (CHSCT)
01.40.41.32.17 (DP/CE)
01.40.41.34.87
(Permanence syndicale)

Par courriel

Cfdtceidf@orange.fr

Le site internet

www.cfdt-ceidf.com



CFDT Groupe

Caisse d'Épargne

www.cfdt-ecureuil.com



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) :

NOM : PRENOM :

AFFECTATION :

CLASSIFICATION :

déclare adhérer à la CFDT de la Caisse d'Épargne.

DATE :

SIGNATURE :